



## PROCÉDURES DE CLÔTURE DE L'EXERCICE SUR LE SYSTÈME GID-CT

La présente procédure décrit les modalités pratiques de la clôture sur le système GID-CT.

### Cadre juridique

La clôture de l'exercice des CT est régie par les textes suivants :

- **Articles 50 à 58 du dahir n° 1-09-02 du 18/02/2009** portant promulgation de la loi n° 45-08 relative à l'organisation des finances des Collectivités Locales et de leurs groupements. B.O. n° 5714 du 05/03/2009
- **Articles 139 à 145 du décret n° 2-09-441 du 03/01/2010** portant règlement de la comptabilité publique des collectivités locales et de leurs groupements. B.O. n° 5814 du 03-01-2010.
- **Instruction n° 1257/CLR du 15/12/1977** relative au règlement des budgets des Collectivités locales à la clôture de la gestion.
- **Note de service n° 6-DPMAR du 26/06/2010** relatif au report des crédits de fonctionnement des Collectivités locales.

On distingue 3 procédures de report :

- Report de solde : Permet de reporter l'excédent des recettes au 31/12/2014.
- Report de crédits : Permet de reporter les crédits libres au 31/12/2014.
- Report d'engagement : Permet de reporter les dépenses engagées et non mandatées au 31/12/2014.

### Procédures de clôture de l'exercice sur GID-CT

La clôture l'exercice, sur GID, se fait en deux temps et trois étapes. Il s'agit de préparer la clôture de l'exercice, d'effectuer les opérations d'ordre et d'effectuer les reports.

### Opérations à effectuer sur l'exercice 2014

Avant de commencer la clôture de l'exercice, le tableau de bord de l'année 2014 doit être vide sur le système GID, aucun acte de gestion ne doit être en instance ni chez l'ordonnateur ni chez le comptable.

#### 1. Préparer la clôture de l'exercice

Le système offre 5 situations qui permettent d'assainir et nettoyer les données sur GID :

- Situation Préparation Report AP
- Situation Préparation Report AS
- Situation Préparation Report Crédit-CL
- Situation Préparation Report Engagement
- Situation Règlement du budget

L'ordonnateur est tenu de confronter la situation 5 avec les situations 1 à 4. En cas de constatation de discordance de données (Reprise report en double, mauvaise imputation, etc.), il doit **demander des corrections de données** à son Trésorier.

## **2. Effectuer les opérations d'ordre**

Avant d'effectuer les opérations d'ordre, les solde soumis et visés, de la «Situation Règlement du budget », doivent être égaux. Ces dernières s'effectuent selon **un canevas** conforme à l'**instruction n° 1257/CLR du 15/12/1977** relative au règlement des budgets des collectivités locales à la clôture de la gestion.

Sur le système GID, il faut créer une dépense ordonnancé de type versement dont le bénéficiaire est la CT et dont le Tiers Règlement est le comptable assignataire. Il faut aussi effectuer la prise en charge de la recette y afférente.

Au moment de l'engagement de la dépense, si le crédit disponible de la ligne est inférieur au montant de l'excédent dégagé, il est nécessaire de créer une AS fictive correspondante au montant manquant.

Après les opérations d'ordre, le solde du soumis et visé du total de (s) section (s) de la « Situation Règlement du budget » doit être obligatoirement égale à **0.00**.

## **Opérations à effectuer sur l'exercice 2015**

Si le soumis et le visé du solde de la «Situation Règlement du budget» sont égaux et si le champ « Traitement du solde » contient la mention « A reporter à l'année suivante », on peut effectuer les reports en 3 étapes :

### **1. Charger les comptes CT**

Permet d'importer la nomenclature budgétaire de l'année 2014 avec le montant 0.00 y compris les modifications apportées encours d'année.

### **2. Effecteur les reports**

Permet de reporter les recettes, les crédits et les engagements de l'année 2014 à l'année 2015. Pour effectuer les reports, il faut respecter obligatoirement l'ordre suivant :

#### **1. Reporter le solde.**

2. Effecteur les autres reports : **AS**, **AP**, Crédits-CT, **engagement** (Peu importe l'ordre ici !)

### **3. Effectuer la prise en charge du budget 2015**

Permet d'actualiser les montants du budget chargé par l'action « Charger les comptes CT » alimenté, éventuellement, par les actions de reports.

L'ordre des étapes est très important. Il faut, d'abord, charger les comptes, puis effectuer les reports. La prise en charge du budget 2015 peut se faire avant ou après les reports.

## **En savoir plus :**

- Support de formation des formateurs sur la clôture de l'exercice
- Guide Utilisateur : Report de solde, Report AS, Report AP, Report Engagement
- Comment obtenir une réponse rapide sur JIRA ?
- Module de correction de données (MCD)